



Direction territoriale
Nord-Pas-de-Calais

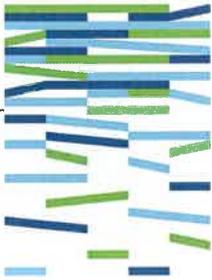
Service
Exploitation
Maintenance
Environnement



Lille, le 16 JUIL. 2021

Monsieur Le Directeur
DDTM du Pas-de-Calais
100 avenue Winston Churchill
SP n°7
62022 ARRAS Cédex

Objet : Dossier DAE – Aménagement du chemin de halage et aménagements écologiques de la berge nord de la Houle
Référence : SEME/IE-2021- ANP50-2102718 | DNF 50 - 2101755
Affaire suivie par : Thibaud Asset
☎ 03 20 00 50 78 ☒ 03 20 00 50 90 – thibaud.asset@vnf.fr
Pièce jointe :



Monsieur le Directeur,

En date du 3 juin 2021, vous avez sollicité l'avis de VNF sur le projet d'aménagement du chemin de halage et l'aménagements de la berge nord de la rivière Houle par la commune de Houle. La commune est en effet titulaire d'une convention de superposition de gestion portant sur la rivière et le chemin de halage.

Je souhaite souligner l'intérêt et la qualité des aménagements proposés par la commune.

Mettant en valeur le domaine public fluvial (DPF), ils favoriseront le développement des activités fluvestres et fluviales, et permettront en outre la sécurisation de l'ensemble des usagers qui fréquentent déjà de façon importante les abords de la Houle.

Il me semble utile que l'attention du pétitionnaire soit attirée sur l'importance de préserver la végétation du chemin de halage (arbustive, herbacée) comme des habitats favorables à la faune et à la flore. Une vigilance vis-à-vis des espèces et habitats protégés est nécessaire, un diagnostic faune/flore/habitats, par exemple, peut être de nature à en écarter la présence.

En outre, je recommande, pour des raisons tant écologiques qu'économiques, une gestion raisonnée du patrimoine arboré (élagage, abattage). La réalisation de diagnostic sanitaires préalables, permettant de limiter l'abattage aux arbres dont l'état sanitaire le justifie, est à ce titre une bonne pratique qu'il faut encourager.

Au-delà de ces observations simples, qui n'ont d'autre objectif que de contribuer à accroître la qualité d'un projet bien abouti, je donne un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice territoriale

Marie-Céline Masson

37 rue du Plat- BP 725 – 59034 Lille cedex
T. +33 (0)3 20 15 49 70 F. +33 (0)3 20 15 49 70 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : DDFIP du Pas-de-Calais
n° 10071 62000 00001010584 77, IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1